

Une preuve non moins convaincante se tire des aspirations de notre pauvre cœur : la nature nous a doués d'un cœur qui aspire à la paix, à la tranquillité, à la sécurité. Cette aspiration nous est aussi naturelle que l'aspiration au bonheur qui ne pourrait s'obtenir sans cela. Mais la nature, souverainement sage, n'a pu nous donner des aspirations qu'il soit impossible de satisfaire. Or quelle paix, quelle tranquillité, quelle sécurité peut il y avoir pour l'homme, si la vie est continuellement livrée au hasard, s'il ne peut savoir où il trouvera le gîte, la nourriture et le vêtement pour le len demain ; si le premier venu peut lui enlever la maison qu'il s'est bâtie, le coin de terre qu'il a défriché et semé ? Et pourtant c'est la conséquence inévitable de la suppression du droit de propriété privée du sol.

Et qu'on n'en appelle pas à la providence de l'Etat. Car ce serait le socialisme, et le socialisme, nous l'avons dit, ne rémédie à rien. D'ailleurs comme le fait remarquer avec raison le pape Léon XIII : L'Etat est postérieur à l'homme, et avant qu'il pût se former, l'homme déjà avait reçu de la nature le droit de vivre et de "protéger son existence."

Enfin, la même conclusion s'impose si l'on considère l'intelligence humaine.

L'homme a reçu de la nature, avec le don de l'intelligence, la capacité d'embrasser le temps et l'espace, de prévoir les besoins qui peuvent surgir, et d'y *pourvoir*. Il doit donc avoir reçu aussi les moyens d'exercer, d'appliquer cette capacité : autrement ce serait une aptitude inutile. Or l'homme ne peut pourvoir à ses besoins futurs que s'il peut s'approprier quelque bien stable et permanent, principalement un bien foncier. Donc encore une fois il doit avoir le droit de propriété du sol.

Cet argument est magistralement développé par Léon XIII. Nous ne pouvons résister au plaisir de le rapporter tout entier : "Ce qui excelle en nous, dit le pontife, qui nous fait hommes et "et nous distingue essentiellement de la bête, c'est la raison ou "l'intelligence, et en vertu de cette prérogative l'homme non seule- "ment a la faculté générale d'user des choses extérieures, mais en "plus le droit stable et perpétuel de les posséder, tant celles qui se "consument par l'usage que celles qui demeurent après nous avoir "servi...—Voici comment il démontre cette proposition : L'hom- "me embrasse par son intelligence une infinité d'objets, et aux "choses présentes, il ajoute et rattache les choses futures ; il est d'ail- "leurs le maître de ses actions ; aussi sous la direction de la loi éter- "nelle et sous le gouvernement universel de la Providence divine, est-